

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 82-409 du 6 novembre 1982

chargeant le Camarade Edouard ZODEHOUGAN, Ministre des Enseignements Moyens Général, Technique et Professionnel de l'intérim du Camarade Justin GNIDEHOU, Ministre de la Jeunesse et des Sports pour compter du 7 décembre 1982.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret N° 82-124 du 9 avril 1982 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 7 décembre 1982, le Camarade Edouard ZODEHOUGAN, Ministre des Enseignements Moyens Général, Technique et Professionnel assurera l'intérim du Ministre de la Jeunesse et des Sports pendant l'absence du Camarade Justin GNIDEHOU.

Article 2. - Le Présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 6 novembre 1982

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliatiions : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 4 SGG 4 SPD 2 CPC 2 PPC 2
MJS-MEMGTP 6 Autres Ministères 18 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 DCCT-
ONEPI-Gdé. Chanc 3 DAN-BN 4 FASJEP-UNB 4 BCP 1 Préfets 6
JORPB 1.-.